

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

Du 10 Septembre 2014

Les conseillers municipaux par convocation en date du 05/09/ 2014, se sont réunis à la Mairie le mercredi 10 septembre 2014 à 18h30 sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

Présents : Mrs Mmes BLANC CHORON PEIFFER DUPUIS-RABION BATTAGLIA
BERACOCHEA VIGNOLLET BLAZY BOISSONNET SAUBION WARCOIN-PISONI

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

Après lecture et signature du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire reprend les sujets abordés lors de la réunion du 12 juin dernier.

Concernant le recours de Mr Lherme auprès du TA contre la commune, M^o Pagnoux , avocat de la commune dans ce litige, dont les honoraires seront remboursés par l'assurance Allianz dans le cadre de la protection juridique, présentera un mémoire au Tribunal Administratif.

Quant au nettoyage complet de ce terrain, cadastré AD 477, après le courrier recommandé expédié par le Maire, Mr Lherme a effectivement entrepris quelques travaux. Un nouveau courrier recommandé lui sera expédié fixant le 31 octobre prochain comme date butoir après laquelle la commune commandera une entreprise.

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration. Mme Boissonnet a obtenu par la Préfecture la trame d'un plan sur lequel elle travaille et qu'elle proposera à ses collègues.

Mme Pisoni aidée de Mme Vignollet a finalisé le projet « boîtes à lire ». Il reste à les implanter.

DELIBERATION 1 - ECLAIRAGE PUBLIC

Mr Dupuis-Rabion a étudié les devis établis par le SDEEG qui a repris les préconisations de l'audit établi sur ce réseau. L'action retenue lors de la séance du Conseil du 12 Juin dernier, mises aux normes des armoires est évaluée par le SDEEG à 897€ TTC. Le Conseil Municipal maintient cette action.

Les autres travaux prioritaires sont la mise aux normes des points lumineux pour un coût estimé de 10 447€TTC. Deux aides au financement de ces travaux sont possibles : une aide financière du SDEEG de 20% du montant HT des travaux ou un paiement de ceux-ci étalé sur 10 ans, sans frais. Mr le Maire demandera au SDEEG, la raison du coût supérieur de ces travaux par rapport à l'audit et les formalités pour un paiement sur 10 ans. Ce projet pourrait être inscrit au budget 2015.

Le SDEEG a établi à la demande du Maire, un devis de 4204€ TTC pour l'implantation de deux candélabres à l'entrée du lotissement « le Barail de Vinateau », ce qui a été fait au lotissement « le belvédère ». Le Conseil municipal donne son accord en laissant au maire la décision du lancement de ces travaux qui se feront en fonction de la trésorerie de la commune. En contrepartie la réparation du système de sonnerie des cloches « le mouton » est reporté à 2015.

DELIBERATION 2 - URBANISME

Le Tribunal administratif a donné raison à Mr et Mme Quesada dans l'affaire qui les oppose à Mme Tchantz. Cette dernière fait appel de ce jugement. La commune est condamnée à verser 1 200€ à la famille Quesada pour un permis de construire donné à tort à Mme Tchantz. Cette somme sera effectivement réglée en fonction de la trésorerie de la commune.

Mr Battaglia et Mme Vignollet sont chargés de faire une proposition au conseil pour l'installation d'une marquise au logement communal, marquise détruite par l'orage d'août 2013 et qui fait partie du sinistre déclaré à la compagnie Allianz. Les dégâts causés par cet orage au foyer communal et à l'Eglise sont réparés et les factures payées. Il reste cet abri au logement communal pour finir de percevoir l'indemnisation de l'assurance.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la plainte en cours déposée par une personne qui s'est blessée en août 2013 en mettant son pied dans une bouche de compteur d'eau communal. L'assureur de la commune (Allianz) demande un courrier au Maire, ce qui sera fait.

DELIBERATION 3 - LA CABAN'A

Mme Dupuy a présenté au Maire un projet de chambre d'hôte dans une cabane en bois sur la Dordogne en dessous le château. Les VNF lui feraient une location pour cet emplacement sur l'eau. Mme Dupuy prendrait à sa charge le coût des réseaux à amener (électricité, eau, assainissement). Du débat sur ce projet, certains conseillers n'y étant pas favorables, il est décidé que le Maire demandera à cette personne, une vue du projet implanté, afin que le conseil puisse prendre une décision.

DELIBERATION 4 - PLAINTÉ MME JOUBERT

Cette dame a demandé à son assureur la réparation à la commune de sa clôture sur laquelle un arbre appartenant à la commune est tombé lors de la tempête d'août 2014. Mr Chabut, agent de la compagnie d'assurance Axa, est en charge de cette plainte.

DELIBERATION 5 - ADEPAC

Mr Choron présente à ses collègues le projet de cette association visant à restaurer le chemin de croix de l'Eglise par tranches étalées sur 6 ans. Le montage financier prévisionnel serait de 50% de ces travaux HT à la charge de l'association, 25% à la paroisse et 25% à la commune. La charge communale s'élèverait à 500€. La commune comme pour les autres réalisations de l'ADEPAC budgétiserait ces travaux et l'association et la paroisse lui reverserait leur participation. Le Conseil municipal donne son accord pour la tranche 2014. Les autres tranches seront vues au fur et à mesure.

DELIBERATION 6 - TRAVAUX

Mr Chouzier, employé du SIVU d'assainissement du Brannais, est intervenant dans les écoles du SIRP dans le cadre du temps d'activité périscolaire par le biais d'une association de théâtre. Il est indispensable qu'il puisse prendre une douche, ce qu'il fait actuellement dans les locaux de la commune de Branne. Le personnel communal s'est proposé pour réaliser un bloc sanitaire sous le préau de l'ancienne école. Cette initiative est soutenue par les conseillers qui donnent leur accord pour l'achat des matériaux.

DELIBERATION 7 - ECOLE

Les conseillers prennent connaissance de l'organisation du temps d'activité périscolaire mise en place par le syndicat des écoles. Le TAP se fera à Cabara le mardi de 15h30 à 16h15 et sera animé par les ATSEM, Mmes Barratault et Morteyrol aidées de Mme Puybonnieux (jeux, lecture, activités manuelles, les plus petits continuant leur indispensable sieste). Pour l'école de Naujan trois activités auront lieu le mardi de 15h45 à 16h30 :

- Initiation au théâtre par Rémi Chouzier dans le cadre de l'association « du rire aux larmes »
- Expression corporelle animée par Sophie Perhirin, employée du syndicat des écoles
- Un TAP Tennis est prévu dont l'association USB missionnera un professeur

Les intervenants Théâtre et Expression corporelle auront en charge les TAP de St Aubin de Branne le jeudi de 15h30 à 16h15. L'état versera aux communes pour cette année de démarrage, 50€ par élève.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil, le recours déposé par Monsieur Moulet qui a été employé comme cuisinier dans le cadre d'un CAE par, d'abord la commune de Naujan et ensuite par le SIRP. Cette personne qui a refusé une embauche d'employé territorial (qui lui a été faite oralement) sollicite auprès du Conseil des Prud'hommes la requalification de ces quatre années de CAE en contrat à durée indéterminée et donc des indemnités de licenciement d'un montant de 30 000€. L'avocat de la commune de Naujan assurera également la défense du SIRP dans cette affaire dont l'argument essentiel portera sur cette proposition d'embauche.

DELIBERATION 8 - CARREFOUR ZANON

Mme Boissonnet demande où en sont les travaux d'aménagement du carrefour « Zanon », question qui lui est posée les propriétaires du « Barail de Vinateau ». Monsieur le Maire se rapprochera du Conseil Général pour avoir une réponse. Mme Saubion propose qu'une pétition des parents d'élèves soit transmise au Conseil Général.

DELIBERATION 9 - LA DORDOGNE

Mme Pisoni organisera une conférence début 2015 sur la flore et la faune de la Dordogne.

Elle a inscrit la commune lors d'une réunion organisée par Monsieur le Sous Préfet, pour faire partie du groupe de travail qui doit élaborer le TRI (Territoire du Risque Inondation).